



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR)

OPERATEUR

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Arrêté du 22 décembre 2015 : précise les modalités d'application de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à la mise en œuvre de la réforme anti-endommagement. Il encadre l'examen par QCM permettant aux personnes intervenant sous la direction des responsables de projet de travaux et des exécutants de travaux d'obtenir en premier lieu une attestation de compétence délivrée par un centre d'examen agréé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la MER (MEEM).

OBJECTIFS :

- ◆ Connaître et maîtriser la réglementation DT-DICT.
- ◆ Comprendre les enjeux de la réforme DT-DICT, repérer les acteurs concernés et savoir retrouver les obligations du guide technique et des fiches techniques.
- ◆ Analyser les exigences de l'examen AIPR OPERATEUR.

PROGRAMME :

◆ LES ENJEUX DE LA REFORME

- * Comprendre les enjeux
- * Prendre connaissance de la situation

◆ IDENTIFIER LES DIFFERENTS ACTEURS

- * Le Responsable de projet
- * Le maître d'ouvrage
- * Le maître d'œuvre...

◆ COMPRENDRE LES OBLIGATIONS

- * Le guide technique
- * Les fiches techniques

◆ LES DIFFERENTS TYPES DE RESEAUX

- * Les plans, les affleurants
- * Les principes de détection de réseaux
- * Les règles de sécurité
- * Les recours à l'arrêt de chantier

◆ L'APPROCHE DES RESEAUX

- * Le fuseau technique de recherche et le terrassement
- * Les différents réseaux
- * La règle des 4 A
- * Les sanctions
- * Les conséquences si endommagement

METHODES—MOYENS PEDAGOGIQUES :

Grâce à de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine AIPR et la formation pour adultes, amène les stagiaires à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE

Personnel conducteur d'engins de chantier, des plateformes élévatrices, des chariots automoteurs de manutention, des camions aspirateurs, des engins de travaux sans tranchées ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

PRE-REQUIS :

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 pers maxi

DUREE DE LA FORMATION : 1jour (7h00).

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ QCM AIPR réalisé sur support informatique (1 ticket par candidat) sur la plateforme du MEEM.
- ◆ Remise d'une attestation de formation valable 5 ans et d'une attestation de réussite ou d'échec à l'examen de l'AIPR.
- ◆ Prévenir au retour de la commande, en cas de besoin d'accompagnement à la lecture.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émergence par demi-journée.